

POPULATION & EMPLOI



Revenu disponible, niveau de vie et indicateurs d'inégalités : bilan sur la période 1994-2001

Frédéric BERGER - CEPS/INSTEAD

Entre 1994 et 2001, le revenu disponible des ménages a progressé de 34% en euros courants. Parallèlement à cette évolution importante, les indicateurs d'inégalités sont restés relativement stables. Entre autres, les taux de risque de pauvreté monétaire relative n'ont pas évolué significativement.

Les caractéristiques des individus qui se situent en risque de pauvreté sont, elles aussi, restées quasi-constantes au cours de la période passée en revue. Sont plus particulièrement concernées par ce risque, les personnes appartenant à une famille monoparentale ou à une famille nombreuse. Les jeunes, les personnes ne disposant pas au moins d'un diplôme du secondaire, les bénéficiaires d'une pension d'invalidité, les personnes à la recherche d'un emploi et les affiliés auprès de la caisse de maladie des ouvriers forment aussi des sous-populations particulièrement exposées au risque de pauvreté.

Si, pour certains, le risque de pauvreté reste une situation passagère, le suivi des individus pendant huit années permet de souligner l'existence non négligeable d'un risque de pauvreté persistant.

Enfin, à l'échelle européenne, le Luxembourg figure parmi le groupe de pays qui présentent, au regard de l'ensemble des indicateurs monétaires de cohésion sociale, la situation la plus favorable.

L'année 2002 a été marquée par la fin du Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg 2 (PSELL2). Durant huit années, cette enquête menée auprès de ménages et d'individus résidant sur le territoire luxembourgeois a permis de collecter des informations sur leurs conditions de vie. Commencée sur le terrain en 1995, cette enquête a été reconduite chaque année auprès d'un échantillon représentatif de la population. Un volet important de cette enquête était plus particulièrement consacré aux revenus. L'heure est maintenant à un premier bilan sur la période écoulée. A travers une batterie

d'indicateurs, monétaires pour la plupart, nous allons retracer l'évolution des conditions de vie de la population résidente. Quelle progression le revenu disponible a-t-il connue ? Les inégalités se sont-elles renforcées, ont-elles diminué ou sont-elles restées stables durant ces huit années ? Quelles sont les caractéristiques des individus qui se situent dans le bas de la distribution des niveaux de vie ? Le risque de pauvreté est-il un phénomène passager ou durable ? Enfin, comment se situe le Luxembourg par rapport aux autres pays de l'Union européenne ?

1994-2001 : une progression du revenu disponible de 34%

Entre 1994 et 2001¹, le revenu disponible moyen des ménages, entendu comme l'ensemble des revenus dont disposent les ménages pour consommer et épargner, c'est-à-dire après impôts sur le revenu et contributions sociales, a progressé de 34%, passant, en euros courants, de 3000 à 4000 euros (cf. graphique 1). Hors inflation (13,1% entre 1994 et 2001), la hausse du revenu disponible moyen atteint encore plus de 18%, correspondant au gain en pouvoir d'achat moyen du revenu disponible.

Cette hausse de 34% (en euros courants) est le résultat de la combinaison de divers facteurs dont les contributions respectives sont difficilement quantifiables. Quatre facteurs dominants peuvent néanmoins être cités : **l'indexation des salaires et des prestations sociales sur l'inflation, les modifications des barèmes socio-fiscaux, la hausse des salaires et des prestations due à des effets autres que l'indexation** et enfin **des effets de structure**, consécutifs à des changements de comportements des ménages et des individus qui les composent.

- Entre le début de 1994 et la fin de 2001, les salaires et les prestations sociales, lesquels composent la plus grande part du revenu disponible, ont été relevés de 2,5% à six reprises, soit une hausse cumulée de près de 16%. Lorsqu'on exclut l'indexation de février 1994, qui affecte très peu la variation du revenu disponible entre 1994 et 2001 parce qu'elle se situe au début de la période d'observation, la hausse est alors de 13,1%, correspondant à la variation des prix moyens de l'année 2001 par rapport à ceux de 1994.

- Le revenu disponible est aussi fonction des barèmes socio-fiscaux. Dans la mesure où ce revenu est calculé après impôts et cotisations sociales, il est sensible aux variations de ces derniers. Ainsi, à revenu brut identique, une baisse du taux d'imposition entraîne une hausse du revenu disponible lorsque le revenu imposable correspondant au revenu brut est supérieur au minimum imposable et que toutes choses restent égales par ailleurs. Entre 1994 et 2001, les dispositions tarifaires en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques ont été revues à la baisse à deux reprises : en 1998 et 2001. En 1998, les taux d'imposition ont été réduits de quatre points de pourcentage et le taux marginal maximal a été ramené de 50% à 46%. En 2001, les taux d'imposition ont encore une fois été réduits de quatre points de pourcentage, avec comme résultat un taux marginal maximal de 42%. En matière de cotisations sociales, les changements observés sur la période concernent essentiellement l'introduction de la cotisation sociale pour financer l'assurance dépendance à partir de 1999 (1% sur les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine avec un abattement de l'assiette de 25% du salaire social minimum pour les personnes touchant un salaire ou une prestation de remplacement) et la hausse des taux de cotisation maladie². Le taux de cotisation sociale, part assuré, pour financer les pensions est resté stable à 8% tout au long de la période étudiée. Les allocations familiales, composantes du revenu disponible, ont vu leurs barèmes fortement

Revenu Disponible Net (RD) : le revenu disponible net des ménages, qu'il faut distinguer du niveau de vie, est déterminé à partir de près de 40 sources différentes de revenus, collectées auprès des individus et des ménages à travers un volet de l'enquête du programme PSELL2 consacré spécifiquement aux revenus. La présence de chaque source de revenu est vérifiée mois par mois et c'est le dernier montant perçu qui est enregistré. Le revenu disponible ainsi obtenu est entendu net d'impôts. Ce montant surestime toutefois les ressources disponibles lorsque deux personnes appartenant à un même foyer fiscal sont soumises à l'impôt au titre du cumul. La présente étude ne permet pas, en effet, de calculer directement ce prélèvement fiscal supplémentaire.

¹ Les résultats sont présentés selon la période de perception des revenus et non, comme le fait par exemple EUROSTAT, selon la période de collecte des données. Le lecteur qui voudrait comparer les indicateurs présents dans le texte avec ceux publiés par EUROSTAT veillera à comparer, par exemple, 1994 (indicateurs publiés par le CEPS/INSTEAD) à 1995 (indicateurs publiés par EUROSTAT).

² Le taux de cotisation sociale pour soins de santé, part assuré, est passé de 2,5% à 2,6%, et le taux de cotisation sociale pour indemnité pécuniaire des salariés est passé de 0,075% à 0,12%, respectivement de 2% à 2,35%, selon le fait de bénéficier ou non de la continuation de la rémunération.

évoluer entre 1994 et 2001. Si l'on exclut les réévaluations dues à l'indexation, les allocations familiales de base ont progressé de 59% pour une famille avec un enfant, de 44% pour une famille avec deux enfants et de 32% pour une famille avec trois enfants. Cette hausse spectaculaire des allocations familiales doit être mise en relation avec une baisse identique de la modération d'impôts pour enfant et une baisse quasiment identique de la part attribuée à un enfant pour déterminer le revenu minimum garanti.

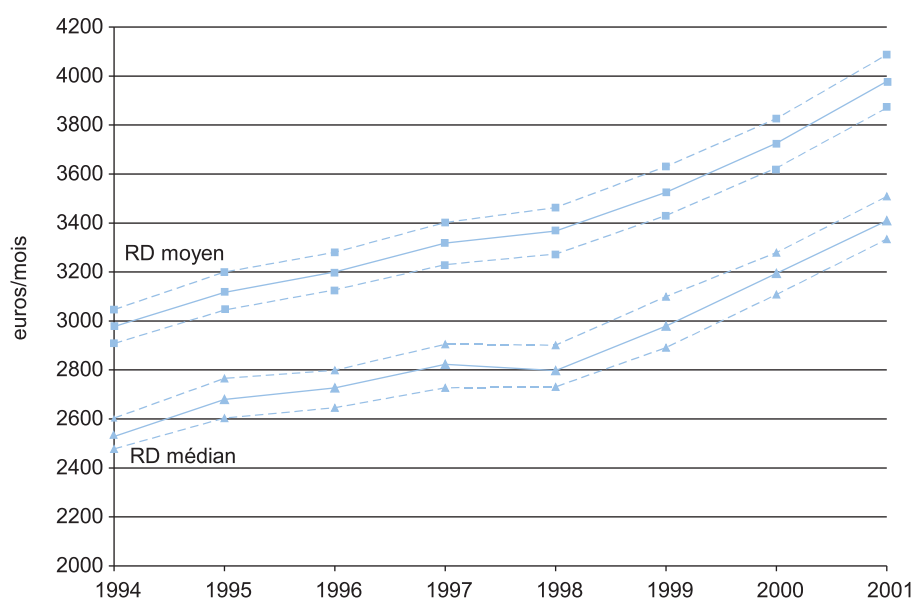
- Le troisième facteur qui contribue à l'augmentation du revenu disponible correspond à la hausse des salaires, des pensions et des minima sociaux bruts qui est due à des effets autres que ceux de l'indexation sur l'inflation. Une loi prévoit que le salaire social minimum (SSM) et les pensions³ sont réajustés tous les deux ans par rapport à la hausse du salaire horaire moyen constatée entre t-4 et t-2. Entre 1994 et 2001, le SSM a été revalorisé à quatre reprises : 3,3% en 1995, répondant à une hausse du salaire horaire moyen (SHM) de 3,3% entre 1991 et 1993, 3,2% en 1997, 1,3% en 1999 et 3,1% en 2001. Au total, le SSM et par conséquent les pensions et le RMG ont été revalorisés, hors indexation, de 11,3%. Compte tenu du fait que les minima sociaux et les pensions sont revalorisés avec deux années de décalage par rapport à la hausse du salaire horaire moyen, il faut tenir compte de la hausse de 3,5% du SHM entre 1999 et 2001, hausse qui peut se lire indirectement à travers la revalorisation des minima sociaux intervenue le 1^{er} janvier 2003, pour connaître l'augmentation globale du SHM sur la période considérée. Entre 1994 et 2001, le salaire horaire moyen brut a donc progressé, hors indexation, de 10%.

- Enfin, les effets de structure interviennent aussi dans l'explication de la variation du revenu disponible. Entre 1994 et 2001, la structure de la population n'est pas restée figée et, parmi les changements importants, il faut souligner la part croissante de l'activité féminine. Ainsi, en 1994, parmi les femmes âgées de 20 à 59 ans, 54% déclaraient travailler, pour 63% en 2001. Cette progression est surtout le fait des femmes mariées, qui étaient 34% à exercer une activité professionnelle en 1994, mais 55% en 2001. Ainsi donc, la hausse de l'activité féminine et les revenus générés par cette activité participent à la hausse du revenu disponible des ménages. Alors qu'entre 1994 et 2001, le rapport

des effectifs entre les hommes et les femmes est resté constant, le volume des revenus nets individuels⁴ généré par les femmes, rapporté au nombre total de femmes, a progressé de 37%. Pour les hommes, ce rapport n'a progressé que de 24%. De plus, la part de femmes qui déclarent percevoir des revenus individuels est passée dans le même temps de 47% à 54% alors qu'elle est demeurée stable à 73% pour les hommes.

Au final donc, de la combinaison de ces différents facteurs, qui peuvent éventuellement s'additionner ou se compenser, résulte une hausse du revenu disponible moyen de 34% (en euros courants).

G₁ Evolution du revenu disponible net (RD) moyen et médian entre 1994 et 2001 en euros courants



Source : PSELL2 - CEPS/INSTEAD

Guide de lecture : les courbes en gras représentent les estimateurs moyens et médians. Les courbes en pointillés qui encadrent ces courbes en gras représentent l'intervalle de confiance dans lequel se situent ces estimateurs pour un seuil de confiance de 95%. Les intervalles de confiance ont été calculés par la méthode du bootstrap (1000 rééchantillonnages).

Le RD médian représente la valeur du RD qui partage la population des ménages en deux sous-populations de taille identique. 50% des ménages disposent d'un RD inférieur au RD médian et 50% des ménages disposent d'un RD supérieur à ce RD médian.

³ Par voie de règlement, le revenu minimum garanti a suivi la même logique.

⁴ Par revenu individuel, on entend les revenus du travail et les revenus de remplacement (essentiellement les revenus des pensions).

Une relative stabilité de la composition du revenu disponible entre 1994 et 2001

La composition du revenu disponible n'a pas connu de changements fondamentaux entre 1994 et 2001. **Les revenus du travail, les revenus du capital et les transferts privés** entre ménages représentent respectivement, selon les années, entre 66% et 68%, entre 4% et 5% et moins de 0,3% du revenu disponible. **Les revenus de remplacement**

(pension de vieillesse, de survie, d'invalidité, préretraite, indemnités chômage), **les prestations familiales** et **les aides sociales** (RMG et autres aides délivrés par le fonds national de solidarité) représentent respectivement entre 22% et 24%, entre 4% et 5% et moins de 0,3% du revenu disponible.

Sans l'apport des revenus d'activité des femmes, comme indiqué au paragraphe précédent, on peut supposer que le poids des revenus du travail aurait sensiblement baissé alors qu'il est resté relativement stable au cours de la période étudiée.

T₁ Revenu disponible (RD) et données de contexte de 1994 à 2001 (euros courants/mois sauf si indication contraire)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
RD moyen/ménage	2977 [2907;3046]	3117 [3044;3199]	3200 [3127;3280]	3318 [3229;3401]	3368 [3273;3462]	3526 [3430;3630]	3726 [3625;3826]	3979 [3870;4087]
RD médian/ménage	2529 [2478;2603]	2680 [2603;2765]	2727 [2645;2799]	2823 [2727;2905]	2797 [2730;2900]	2979 [2891;3099]	3194 [3108;3279]	3409 [3334;3509]
Minima sociaux et allocations familiales (situation au 31 décembre de l'année)								
SSM brut pour travailleur non qualifié	1024 (1055) ^(a)	1084	1084	1147	1147	1191	1221	1290
SSM brut pour travailleur qualifié	1229 (1266) ^(a)	1301	1301	1377	1377	1429	1465	1548
RMG brut 1er adulte	730	773	773	817	817	848	897	919
RMG brut 2ème adulte	365	386	386	409	409	424	448	459
RMG brut adulte suppl.	209	221	221	234	234	243	256	263
RMG enfant	107	114	114	120	99	77	82	86
Pension minimum perso.	880	931	931	985	985	1023	1048	1108
Allocations familiales de base (1 enfant)	80	82	82	84	108	136	140	143
Impôts sur le revenu et cotisations sociales								
Taux d'imposition marginal maxi.	50%	50%	50%	46%	46%	46%	46%	42%
Modération d'impôts par enfant/an	1487	1487	1487	1487	1190	892	892	892
Taux de cotisation (part assuré)								
Pension	8%	8%	8%	8%	8%	8%	8%	8%
Maladie prestation en nature	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,55%	2,57%	2,6%	2,6%
Maladie prestation en espèces (art. 29.1c CAS)	2%	2%	2%	2,1%	2,5%	2,1%	2,35%	2,35%
Maladie prestation en espèces (art. 29.1b CAS)	0,075%	0,075%	0,075%	0,1%	0,15%	0,12%	0,12%	0,12%
Dépendance	-	-	-	-	-	1%	1%	1%
Indice des prix et échéances de la tranche indiciaire								
Indice des prix à la consom. (moyenne annuelle) 100=1948	553,88	563,89	571,78	580,6	586,17	591,79	610,3	626,56
Echéances de l'indexation	Février +2,5%	Mai +2,5%	-	Février +2,5%	-	Août +2,5%	Juillet +2,5%	Avril +2,5%

Source : PSELL 2 - CEPS/INSTEAD, Ministère de la Sécurité Sociale, Ministère des Finances, STATEC

Note de lecture : les valeurs entre crochets indiquent l'intervalle de confiance dans lequel se situe l'estimateur pour un seuil de confiance de 95%. Les intervalles de confiance ont été calculés par la méthode du bootstrap (1000 rééchantillonnages).

(a) Jusqu'en 1994, une distinction entre travailleurs avec charge de famille et sans charge de famille était faite. Le montant entre parenthèse indique la valeur du SSM pour travailleurs avec charge familiale. A partir de 1995, la notion de SSM pour travailleur avec charge de famille a été abolie.

Du revenu disponible au niveau de vie

La hausse du revenu disponible a-t-elle profité à l'ensemble des individus de manière identique ? En d'autres termes, les inégalités se sont-elles renforcées, ont-elles diminué ou sont-elles restées relativement stables pendant cette période ? Pour répondre à cette question, il ne faut plus raisonner en termes de revenu disponible, calculé au niveau du ménage, mais en termes de niveau de vie individuel. Le niveau de vie, ou revenu disponible par équivalent adulte, permet de comparer le revenu disponible des ménages de compositions différentes ; il est égal au rapport entre le revenu disponible du ménage et le nombre d'unités de consommation qui y sont recensées. Ici, le nombre d'unités de consommation est calculé à partir de l'échelle dénommée OCDE modifiée : 1 unité de consommation pour le premier adulte, 0,5 unité de consommation pour chaque autre personne de 14 ans ou plus et 0,3 unité de consommation pour chaque enfant de moins de 14 ans. Puis, le niveau de vie, calculé au sein du ménage, est attribué à chaque individu composant le ménage. La suite des résultats sera donc présentée au niveau individuel et non plus au niveau du ménage.

Une stabilité des indicateurs d'inégalité...

L'inégalité de la distribution des niveaux de vie peut être mesurée par une batterie relativement importante d'indicateurs. Certains de ces indicateurs sont calculés sur l'ensemble de la distribution des niveaux de vie alors que d'autres sont calculés sur une portion de cette distribution, en l'occurrence le bas de la distribution. Le coefficient de Gini et l'indice de Theil sont calculés sur l'ensemble de la distribution. Tous deux sont bornés entre 0 et 100%, 0% signifiant une égalité complète et 100% une inégalité complète des niveaux

de vie entre les individus. Entre 1994 et 2001, nous ne pouvons conclure, ni pour le coefficient de Gini, ni pour l'indice de Theil, avec un degré de confiance de 95%⁵, à une évolution, dans un sens ou dans l'autre, des inégalités (cf. tableau 2). Deux autres indicateurs d'inégalité des niveaux de vie peuvent être utilisés : les rapports interdéciles⁶ (D9/D1) ou interquintiles⁷ (S80/S20), qui mesurent la distance entre les individus les plus riches et les plus pauvres ; les mêmes conclusions sont alors tirées : nous n'observons pas d'évolution significative de ces rapports au cours des huit années analysées.

... et des taux de risque de pauvreté relative

Les indicateurs qui se focalisent plus particulièrement sur le bas de la distribution des niveaux de vie comme, par exemple, le taux de risque de pauvreté relative, ne montrent pas plus de signes d'évolution que les indicateurs d'inégalité. Ainsi, comme le montre le graphique 2, l'évolution du taux de risque de pauvreté relative mesuré à l'aide de différents seuils (40%, 50%, 60% et 70% de la médiane du niveau de vie), n'est globalement pas significative avec un seuil de confiance de 95%. Lorsque le taux de risque de pauvreté est défini selon la part des individus qui disposent d'un niveau de vie inférieur à 60% de la médiane du niveau de vie national - à titre illustratif : 959 euros/mois pour une personne seule et 1438 euros/mois pour un couple en 1994, respectivement 1248 euros/mois et 1872 euros/mois en 2001 - les estimations de ce taux oscillent entre 11% et 13% mais il n'est pas possible de conclure à une baisse ou à une hausse de cet estimateur avec un seuil de confiance de 95%. La seule évolution à peine significative est lue entre 1994 et 1995 et entre 1994 et 1996, périodes pendant lesquelles un très léger recul du taux de risque de pauvreté est constaté.

Le seuil de risque de pauvreté monétaire relative reste une convention

La pauvreté est un phénomène complexe qui présente de multiples facettes. Les locutions utilisées pour désigner ce concept ne trompent pas : extrême pauvreté, très grande pauvreté, quart-monde, exclusion sociale, sans-abri, précarité, pauvreté absolue, pauvreté relative, pauvreté subjective, pauvreté des conditions d'existence, pauvreté de potentialités, seuil légal de pauvreté, bas revenus, personnes défavorisées, risque de pauvreté. Le concept de pauvreté évolue par ailleurs dans le temps et dans l'espace. Ne parle-t-on pas de nouvelles formes de pauvreté ? Et, évoquer la pauvreté dans les pays occidentaux, où la sécurité alimentaire est presque assurée, ou dans les pays en développement, ne recouvre pas les mêmes dimensions.

Le risque de pauvreté monétaire relative relève d'une approche économique de la pauvreté. Cette approche fait référence à la théorie du bien-être. Ici, les revenus résument, à défaut d'autres indicateurs, le bien-être économique. Le caractère relatif de la pauvreté tient au fait qu'elle est mesurée, à un moment donné, par rapport aux performances économiques nationales. La difficulté réside ensuite dans la détermination d'un seuil de pauvreté, seuil qui distingue ceux qui sont en risque de pauvreté de ceux qui ne le sont pas. Ce seuil est défini d'une manière arbitraire. Habituellement, ce seuil équivaut à 50% ou 60% de la médiane ou de la moyenne du niveau de vie national. En l'occurrence, dans cette étude, à l'instar de nombreuses autres études, le seuil le plus couramment utilisé représente 60% de la médiane du niveau de vie national. Mais, pour lever quelque peu le caractère arbitraire de ce seuil, les résultats obtenus avec d'autres seuils sont présentés (40%, 50%, 70% de la médiane du niveau de vie). Le risque de pauvreté monétaire relative dépend aussi de l'échelle d'équivalence retenue pour transformer le revenu disponible en niveau de vie afin de comparer les situations des ménages de composition différente. Ici, nous avons choisi l'échelle d'équivalence OCDE modifiée, échelle la plus diffusée dans les études sur les niveaux de vie dans les pays occidentaux. Mais d'autres échelles existent, et, selon le choix de l'échelle, ce ne sont pas tout à fait les mêmes individus qui se situent sous le seuil de pauvreté.

Le seuil de risque de pauvreté monétaire relative est donc une convention, adoptée largement parce qu'elle permet notamment des comparaisons internationales.

⁵ Les intervalles de confiance ont été calculés par la méthode du bootstrap (1000 rééchantillonnages).

⁶ Rapport entre la somme des niveaux de vie des 10% d'individus les plus riches sur la somme des niveaux de vie des 10% d'individus les moins riches.

⁷ Rapport entre la somme des niveaux de vie des 20% d'individus les plus riches sur la somme des niveaux de vie des 20% d'individus les moins riches.

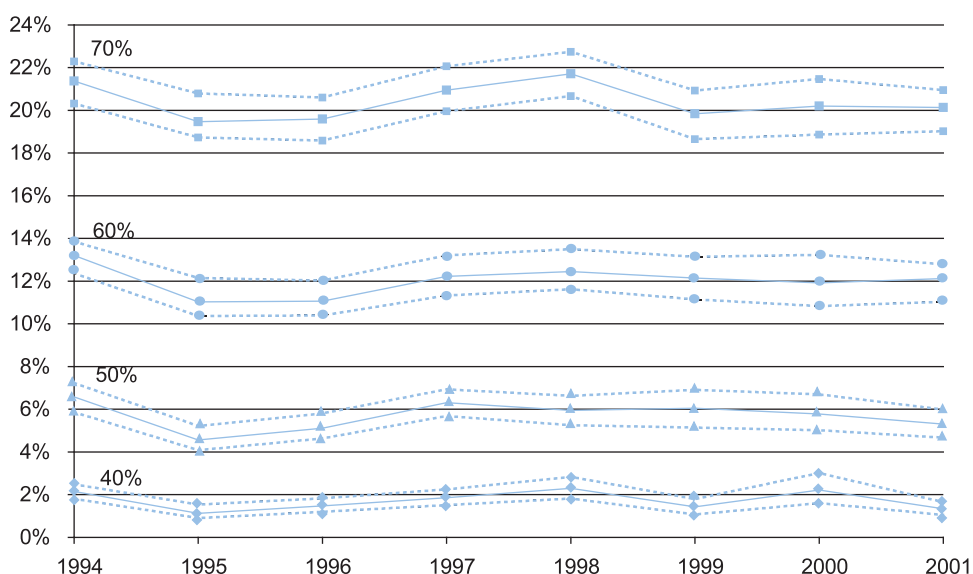
A titre d'information, et sans oser comparer les chiffres présentés ci-dessus car les concepts sont différents, la proportion d'individus bénéficiant du revenu minimum garanti (RMG), prestation qui illustre le mieux la politique de lutte contre la pauvreté au Luxembourg, oscille entre 1,8% et 2% entre 1994 et 2001.

Du taux de risque de pauvreté relative au taux de risque de pauvreté «semi-relative»

Les seuils de risque de pauvreté et par conséquent les taux de risque de pauvreté présentés ci-dessus sont des estimateurs relatifs dans la mesure où ils sont établis chaque année en référence au niveau de vie médian de l'année en question. En période de forte croissance, si toutefois cette croissance profite à l'ensemble de la population, le niveau de vie médian peut ainsi progresser beaucoup plus fortement que la hausse des prix, entraînant mécaniquement une hausse des seuils de risque de pauvreté plus forte que celle de l'inflation. C'est ce qui s'est passé pendant la période 1994 à 2001 : le niveau de vie médian a progressé de 30% alors que les prix ont progressé de 13%. Par conséquent, lorsque les seuils de risque de pauvreté sont fixés à une date donnée, et qu'ils sont réactualisés chaque année en ne tenant compte que de l'évolution des prix, les taux de risque de pauvreté qui pourraient être qualifiés de taux de risque de pauvreté « semi-relative »⁸, affichent des valeurs plus faibles que celles des taux de risque de pauvreté relative. Ainsi, entre 1994 et 2001, le taux de risque de pauvreté relative calculé avec un seuil fixé à 60% de la médiane n'a pas évolué de manière significative, alors que le taux de risque de pauvreté « semi-relative », calculé ici à partir du seuil de 1994 et actualisé pour les années suivantes en fonction de l'évolution des prix, a diminué de moitié, passant de 13,2% à 6,6%.

G2

Evolution du taux de risque de pauvreté relative selon différents seuils (40%, 50%, 60% et 70% du niveau de vie médian) entre 1994 et 2001



Source : PSELL 2 - CEPS/INSTEAD

Note de lecture : les courbes en gras représentent les estimations des taux de risque de pauvreté. Les courbes en pointillés qui encadrent ces courbes en gras représentent l'intervalle dans lequel se situent ces estimateurs pour un seuil de confiance de 95%. Les intervalles de confiance ont été calculés par la méthode du bootstrap (1000 rééchantillonnages).

Une intensité du risque de pauvreté qui oscille entre 15% et 17%

Sur la période 1994-2001, nous ne pouvons pas conclure à une évolution significative du taux de risque de pauvreté relative, mais qu'en est-il de l'intensité de cet estimateur ? Les individus qui se trouvent en risque de pauvreté relative disposent-ils de niveaux de vie peu ou fort éloignés du seuil de risque de pauvreté ? L'intensité de la pauvreté peut se mesurer par l'écart relatif entre la médiane des niveaux de vie des individus qui se situent sous le seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté. Entre 1994 et 2001, cet estimateur est resté relativement constant, variant entre 15% et 17% (cf. tableau 2). Cela signifie que la

moitié des individus qui se trouvent sous le seuil de risque de pauvreté relative établi à 60% de la médiane du niveau de vie disposent, selon les années, de niveaux de vie au moins supérieurs à 83% du seuil de risque de pauvreté. Prenons l'année 2001 pour illustrer cet indicateur. Le seuil de risque de pauvreté relative était de 1248 euros/mois et la moitié des individus qui se situaient sous ce seuil disposaient de niveaux de vie supérieurs à 1057 euros/mois, soit des niveaux de vie représentant au moins 85% (1057/1248) du seuil de risque de pauvreté. L'écart relatif entre la médiane des niveaux de vie des individus qui se situaient sous

⁸ « semi-relative » parce que le seuil est fixé pour une année donnée par rapport à l'ensemble de la distribution des niveaux de vie, mais que par la suite ce seuil n'évolue plus par rapport aux distributions des niveaux de vie constatés chaque année mais seulement par rapport à la hausse des prix.

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Niveau de vie (RD/UC) médian/mois	1598 [1573;1614]	1653 [1635;1669]	1671 [1653;1694]	1746 [1725;1768]	1774 [1749;1799]	1870 [1831;1894]	1957 [1917;1994]	2080 [2053;2105]
Coefficient de Gini du RD/UC (en %)	26,0 [25,4;26,6]	24,9 [24,3;25,4]	25,4 [24,8;26,0]	25,8 [25,2;26,4]	26,9 [26,1;27,6]	26,1 [25,3;26,8]	26,3 [25,6;26,9]	26,3 [25,5;27,0]
Indice de Theil du RD/UC (en %)	11,6 [10,9;12,4]	10,5 [9,9;11,1]	11,2 [10,5;11,8]	11,4 [10,7;12,2]	12,7 [11,8;13,7]	11,9 [11,0;12,9]	11,7 [11,0;12,5]	12,2 [11,1;13,3]
S80/S20 ⁹	3,7 [3,4;4,0]	3,5 [3,2;3,8]	3,6 [3,3;3,9]	3,7 [3,3;4,0]	3,8 [3,5;4,2]	3,7 [3,4;4,1]	3,7 [3,4;4,1]	3,7 [3,4;4,1]
D9/D1 ¹⁰	5,3 [4,7;5,9]	4,8 [4,2;5,4]	5,1 [4,5;5,7]	5,2 [4,5;5,9]	5,5 [4,8;6,2]	5,3 [4,5;6,1]	5,2 [4,6;6,0]	5,2 [4,6;5,9]
Taux de risque de pauvreté : % de personnes disposant d'un niveau de vie inférieur, à une fraction du niveau de vie médian :								
40% du RD/UC médian	2,2 [1,8;2,5]	1,1 [0,9;1,5]	1,5 [1,2;1,8]	1,9 [1,5;2,2]	2,3 [1,8;2,8]	1,4 [1,1;1,8]	2,2 [1,6;3,0]	1,3 [1,0;1,6]
50% du RD/UC médian	6,6 [5,9;7,2]	4,6 [4,1;5,2]	5,1 [4,6;5,8]	6,3 [5,7;6,9]	5,9 [5,3;6,6]	6,0 [5,1;6,9]	5,8 [5,0;6,7]	5,3 [4,7;6,0]
60% du RD/UC médian	13,2 [12,4;13,9]	11,0 [10,4;12,2]	11,1 [10,4;12,0]	12,2 [11,3;13,2]	12,5 [11,6;13,5]	12,1 [11,1;13,1]	11,9 [10,8;13,2]	12,1 [11,0;12,8]
70% du RD/UC médian	21,4 [20,3;22,3]	19,5 [18,7;20,8]	19,6 [18,6;20,6]	20,9 [19,9;22,1]	21,7 [20,7;22,7]	19,8 [18,6;20,9]	20,2 [18,9;21,5]	20,1 [19,0;20,9]
Ecart relatif médian du risque de pauvreté : différence entre le niveau de vie médian des personnes qui se situent sous le seuil de risque de pauvreté (ici, 60% du niveau de vie médian) et ce seuil, exprimé en % de ce seuil :								
	17	15	16	17	15	16	15	15
Valeurs illustratives du seuil de risque de pauvreté fixé à 60% du niveau de vie médian selon différentes configurations familiales (euros/mois) :								
1 adulte	959	992	1003	1047	1064	1122	1174	1248
2 adultes	1438	1487	1504	1571	1596	1683	1761	1872
2 adultes 1 enfant ¹¹	1726	1785	1805	1885	1916	2019	2113	2246
2 adultes 2 enfants	2014	2082	2106	2199	2235	2356	2466	2621
1 adulte et 1 enfant	1246	1289	1304	1362	1384	1458	1526	1622
Taux de risque de pauvreté pour un seuil fixé à 60% du niveau de vie médian avant et après transferts sociaux (en%) :								
Avant transferts	40	39	39	40	41	39	40	38
Avant transferts (sauf pension de vieillesse et survie)	23	22	21	23	24	23	23	22
Après transferts	13	11	11	12	13	12	12	12
Taux de risque de pauvreté "semi-relatif"¹² (en %)	13,2	10,8	10,6	10,2	10,3	9,2	8,0	6,6
Taux de risque de pauvreté relative persistante (en %)	-	-	-	8	8	8	8	8
Population totale au 31/12	405700	411600	416900	422100	427400	439000	444000	448300
RMG brut 1er adulte (euros/mois)	730	773	773	817	817	848	897	919
Communautés domestiques bénéficiaires du RMG au 31/12	4622	4856	4975	5158	5272	5217	4966	5413
Estimation du nombre de personnes bénéficiaires du RMG	7262	8012	8209	8511	8700	8610	8200	8930
% de personnes bénéficiaires du RMG dans la population totale	1,8%	1,9%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	1,8%	2,0%

Source : PSELL 2 - CEPS/INSTEAD, Ministère de la Sécurité Sociale, STATEC

Unité d'analyse : individu

Guide de lecture : les valeurs entre crochets indiquent l'intervalle de confiance dans lequel se situe l'estimateur pour un seuil de confiance de 95%. Les intervalles de confiance ont été calculés par la méthode du bootstrap (1000 rééchantillonnages).

⁹ S80/S20 ou rapport interquintile : rapport entre la somme des niveaux de vie des 20% de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés et celle des 20% de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles.

¹⁰ D9/D1 ou rapport interdécile : rapport entre la somme des niveaux de vie des 10% de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés et celle des 10% de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles.

¹¹ Dans les différentes configurations familiales, il s'agit d'enfants de moins de 14 ans.

¹² Taux calculé avec le seuil de 1994, inflaté pour les années suivantes par la hausse des prix..

le seuil de risque de pauvreté et le seuil de risque de pauvreté valait quant à lui 15% : 1-(1057/1248).

La profondeur -ou intensité- de la pauvreté peut aussi se lire au travers de la comparaison des différents taux de risque de pauvreté relative qui sont présentés dans le graphique 2 selon les différents seuils de risque de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté relative mesuré avec un seuil de risque de pauvreté égal à 50% de la médiane du niveau de vie est plus de deux fois inférieur à celui mesuré avec un seuil de risque de pauvreté égal à 60% de la médiane : il oscille respectivement entre 4% et 7%, contre 10% et 14%.

L'effet des transferts sociaux sur le taux de risque de pauvreté

Les transferts sociaux (pensions de vieillesse, de survie, d'invalidité, les prestations de chômage, les prestations familiales, les aides sociales...) représentent une part non négligeable du revenu disponible : entre 27% et 29% selon les années. Une des mesures largement utilisée pour évaluer les effets redistributifs de ces transferts est de comparer les taux de risque de pauvreté avant et après versement de ces transferts, le seuil de risque de pauvreté restant fixé à 60% du niveau de vie médian après versements des transferts. Dans l'hypothèse où les transferts sociaux ne seraient pas versés, donc que le revenu ne serait composé que des revenus primaires (revenus du travail, du capital et transferts privés), le taux de risque de pauvreté atteindrait entre 38% et 41% selon les années, alors qu'il oscille entre 11% et 13% après leur versement (cf. tableau 2). Les transferts sociaux permettent donc de réduire le taux de risque de pauvreté de 26 à 28 points de pourcentage. Aucune variation sensible n'est constatée d'une année à l'autre. Les pensions de vieillesse comme celles de survie occupent une place particulière dans le système de sécurité sociale dans la mesure où elles répondent plus

à une logique de redistribution au cours du cycle de vie qu'à une redistribution instantanée liée à un risque, à un état ou à des charges supplémentaires. Si on considère que les pensions de vieillesse et de survie font partie des revenus primaires et non des transferts sociaux, le taux de risque de pauvreté avant transferts est alors nettement plus faible, oscillant entre 21 et 24% selon les années. Les transferts sociaux hors pensions de vieillesse et de survie permettent alors une réduction de 10 à 11 points de pourcentage du risque de pauvreté.

Les caractéristiques des personnes exposées au risque de pauvreté

Les taux de risque de pauvreté ainsi que l'intensité de la pauvreté sont restés relativement constants entre 1994 et 2001. Est-ce pour autant que les caractéristiques des individus qui se situent sous le seuil de risque de pauvreté sont restées les mêmes ? En fait, aucun changement important n'a été observé durant cette période (cf. tableaux 3 et 4). Rappelons ici que le niveau de vie, indicateur à partir duquel est calculé le taux de risque de pauvreté, est fonction du revenu disponible du ménage et de sa composition familiale. Ce niveau de vie est donc sensible au nombre d'apporteurs de revenus, au montant de ces revenus ainsi qu'au nombre total de personnes présentes dans le ménage.

Nous pouvons constater que le taux de risque de pauvreté est plus élevé parmi les personnes qui vivent dans un ménage où il n'y a ni actif, ni retraité, parmi celles qui appartiennent à un ménage monoactif d'au moins deux personnes et parmi celles qui font partie d'un ménage monoretraité d'au moins deux personnes. Au contraire, le taux de risque de pauvreté est bien plus faible parmi les personnes vivant dans un ménage biactif ou biretraité. Ces constats soulignent donc le rôle majeur du nombre d'apporteurs de revenus pour échapper au risque de pauvreté.

Ce taux est aussi plus élevé parmi les personnes résidant dans un ménage d'au moins 5 personnes, qui sont le plus souvent des ménages ayant au moins 3 enfants, et parmi les personnes appartenant à une famille monoparentale. A l'opposé, les personnes qui résident dans un ménage sans enfant à charge connaissent des taux de risque de pauvreté relativement faibles. Nous noterons au passage que le fait de vivre dans un ménage ayant au moins trois enfants ou dans un ménage monoparental est fortement corrélé avec la monoactivité puisque celle-ci augmente avec le nombre d'enfants et puisque la biactivité est une situation impossible dans un ménage monoparental. Il s'ensuit donc que le taux de risque de pauvreté est élevé parmi les enfants encore à charge.

Outre le nombre d'apporteurs de revenus et la composition familiale du ménage, nous avons souligné le fait que le montant des revenus joue aussi un rôle majeur dans la détermination d'un niveau de vie élevé ou faible. Ainsi, en termes de caractéristiques individuelles, les taux de risque de pauvreté sont plus élevés parmi les personnes à la recherche d'un emploi, parmi les personnes ayant dû prématurément arrêter leur activité professionnelle pour raison d'invalidité, parmi les personnes ayant achevé leurs études et ayant un niveau d'éducation ne dépassant pas le niveau primaire, parmi les personnes ayant le statut d'ouvrier dans la classification des caisses de maladie, c'est-à-dire celles qui disposent des revenus d'activité ou de pension les moins élevés.

Sur l'ensemble de la population, nous n'observons pas de différence significative entre le taux de risque de pauvreté des hommes et celui des femmes. Ce constat découle du fait que, dans un même ménage, l'ensemble de ses membres, hommes ou femmes, présentent la même probabilité d'être exposés au risque de pauvreté puisque par construction, ils ont le même niveau de vie. Néanmoins, ce constat est différent lorsqu'on ne s'intéresse qu'aux personnes vivant seules. Dans ce cas,

le taux de risque de pauvreté est en moyenne deux fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cette différence tient surtout au fait que les femmes seules divorcées ou séparées présentent un taux de risque de pauvreté plus de deux fois supérieur à celui de leurs homologues masculins.

Le taux de risque de pauvreté selon la nationalité renvoie surtout à celui constaté selon le niveau de formation et selon la caisse de maladie. Il est particulièrement élevé parmi les ressortissants portugais, parmi les ressortissants d'un pays non membre de l'Union européenne des quinze et parmi les ressortissants italiens. Ceci pourrait être dû à ce que, comparativement aux autres nationalités, ces populations sont fortement surreprésentées parmi les ouvriers dans la classification des caisses de maladie et elles détiennent aussi plus fréquemment que les autres nationalités un niveau d'éducation ne dépassant pas le niveau d'enseignement primaire.

La persistance du risque de pauvreté

Les taux de risque de pauvreté sont restés relativement constants entre 1994 et 2001, mais les individus se trouvant sous le seuil de risque de pauvreté sont-ils les mêmes chaque année ? Une telle question est importante puisque les politiques publiques à mettre en place pour contrer le risque de pauvreté devraient être différentes selon qu'il s'agit d'un état passager ou d'un état qui perdure. En fait, on constate que, pour un seuil de risque de pauvreté fixé à 60% de la médiane du niveau de vie et parmi les personnes qui ont pu être suivies pendant les huit années passées en revue, plus de la moitié des personnes qui se trouvaient sous ce seuil en 2001 avaient déjà été confrontées à cette situation, de manière successive ou non, pendant quatre années au moins auparavant, un peu plus de

T₃ Taux de risque de pauvreté relative (seuil à 60%) selon les caractéristiques de son ménage (en %)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Total	13	11	11	12	12	12	12	12
Composition démographique								
Ménage non familial (essentiellement des isolés)	13	11	11	11	13	11	9	10
Père ou mère seul(e) et enfant à charge ¹³	36	30	25	28	31	24	27	26
Père ou mère seul(e) et enfant adulte	13	7	8	10	7	12	8	7
Couple sans enfant à charge	9	6	6	7	6	7	7	8
Couple avec 1 enfant à charge	21	11	12	11	9	11	10	9
Couple avec 2 enfants à charge	14	12	12	11	13	15	14	11
Couple avec 3 enfants ou plus à charge	18	17	15	25	27	23	20	27
Famille clanique sans enfant à charge	3	3	5	2	3	2	4	6
Famille clan. 1 enf. à charge	6	4	9	12	9	14	24	8
Famille clan. 2 enf. ou plus à charge	17	25	22	22	15	11	16	22
Composition économique								
Ni retraité, ni actif	68	65	58	59	69	66	76	76
Retraité isolé	16	14	13	16	13	14	9	12
Un retraité avec autre(s) personne(s) mais sans actif	17	13	16	17	13	15	15	18
Deux retraités ou + avec ou sans autre pers. mais sans actif	6	6	7	2	4	1	1	4
Actif isolé	7	4	7	6	11	7	7	7
Monoactif avec autre(s) personne(s) mais sans retraité	18	15	15	19	19	17	18	20
Monoactif avec autre(s) personne(s) dont retraité(s)	7	8	7	6	2	10	2	4
Ménage de 2 personnes ou plus toutes actives	3	2	2	1	2	1	2	0
Ménage de 3 personnes ou + dont au moins 2 actifs mais sans retraité	7	6	6	5	9	10	12	7
Ménage de 3 personnes ou + dont au moins 2 actifs et au moins 1 retraité	2	5	6	5	3	1	4	8
Taille du ménage								
1 personne	12	11	11	12	13	11	9	10
2 personnes	10	8	7	8	8	8	7	9
3 personnes	16	10	11	10	9	9	10	8
4 personnes	12	10	11	10	12	13	14	12
5 personnes et plus	16	18	16	23	22	20	20	24

Source : PSELL 2 - CEPS/INSTEAD
Unité d'observation : individu

¹³ Est à charge un enfant qui ouvre droit aux allocations familiales.

20% pendant 2 ou 3 ans auparavant et 25% s'y trouvaient confrontées pour la première fois ou avaient connu cette situation une seule année auparavant. Pour un seuil de risque de pauvreté fixé à 50% de la médiane, ces taux sont respectivement de 43% (au moins 4 années), 16% (2 ou 3 ans) et 41% (1^{ère} fois ou 1 an). La population en risque de pauvreté n'est donc pas complètement figée bien qu'une proportion importante connaisse cette situation de manière relativement permanente.

Un autre indicateur de mesure de persistance de la pauvreté, préconisé lors du sommet européen de Laeken, évalue la part des individus qui se situent sous le seuil de pauvreté relative une année et qui l'étaient déjà au moins deux années lors des trois années précédentes. Cet indicateur nécessite donc au minimum quatre années d'observation avant d'être produit. Avec un seuil de risque de pauvreté relative fixé à 60% du niveau de vie médian, on constate que pour les cinq années pour lesquelles il est possible de produire cet indicateur (cf. tableau 2), 8% de l'ensemble de la population se trouve sous le seuil de risque de pauvreté et s'y trouvaient au moins deux années déjà lors des trois années précédentes.

Entre 1994 et 2001, la moyenne des taux annuels de sortie du risque de pauvreté, part des individus qui se trouvent sous le seuil de risque de pauvreté une année et qui ne s'y trouvent plus l'année suivante, se situe à 28%. La moyenne des taux annuels d'entrée en risque de pauvreté, part des individus qui se trouvent au-dessus du seuil de risque de pauvreté une année et qui passent sous ce seuil l'année suivante, se situe quant à elle à 3%.

T4 Taux de risque de pauvreté relative (seuil à 60%) selon des caractéristiques individuelles (en %)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Total	13	11	11	12	12	12	12	12
Selon le sexe								
Homme	13	10	11	12	13	12	12	12
Femme	13	12	12	13	12	12	12	12
Selon l'âge								
0-15 ans	19	18	16	20	19	18	18	18
16-24 ans	18	12	15	14	18	17	16	14
25-49 ans	12	10	10	11	12	10	11	10
50-64 ans	9	7	7	7	7	8	8	9
65 ans et plus	12	9	9	10	8	10	8	11
Selon le plus haut niveau d'enseignement atteint¹⁴								
Education primaire	20	16	18	17	17	18	19	19
Brevet d'apprenti, CITP, CCM	8	6	6	10	10	11	11	10
CATP, brevet de maîtrise	7	6	5	8	10	7	7	8
Bac technique et général	4	4	3	4	5	5	4	5
Enseignement supérieur	3	1	2	2	2	2	1	1
Selon la situation économique¹⁴								
Invalide	22	18	19	17	16	17	12	16
Retraité/Préretraité	9	7	8	8	6	8	6	9
Pension de survie	11	12	12	14	11	9	9	11
A un emploi	9	7	7	8	9	9	9	8
Cherche un emploi	49	40	45	51	47	39	40	44
Autres situations	14	12	12	14	13	14	15	17
Selon la caisse de maladie								
Ouvrier	30	25	24	28	27	28	28	28
Ouvrier ARBED-groupe ARCELOR	11	13	14	11	11	10	12	15
Employé privé	4	4	4	3	4	3	3	4
Employé ARBED-groupe ARCELOR	4	2	2	3	3	3	2	1
Fonctionnaires et employés communaux	4	2	2	1	6	3	0	0
Fonctionnaires et employés de l'Etat	1	1	0	1	0	0	1	0
Indépendants et agricole	14	9	13	11	11	10	8	15
CFL	3	1	2	1	1	2	0	1
Autre	6	2	2	4	1	1	2	8
Selon la nationalité								
Luxembourgeois	8	7	7	7	8	7	7	9
Français	16	8	7	10	13	13	11	13
Belge	7	5	6	6	6	8	3	9
Allemand	12	10	8	5	12	14	6	12
Portugais	33	25	27	29	29	28	28	19
Italien	22	19	13	21	18	23	16	19
Autre UE	10	8	4	3	2	3	7	8
Autre	55	51	48	54	46	42	42	47
Selon l'état-civil¹⁴								
Célibataire	9	8	9	9	10	10	9	9
Marié(e)	12	9	9	10	10	10	11	11
Veuf(ve)	11	9	9	10	9	7	6	8
Divorcé(e)/séparé(e)	20	21	21	22	23	17	18	17

Source : PSELL 2 - CEPS/INSTEAD
Unité d'observation : individu

¹⁴ Sont exclus les enfants à charge, c'est-à-dire ceux qui ouvrent droit aux allocations familiales.

Mise en perspective européenne

A l'échelle européenne, les derniers indicateurs monétaires de cohésion sociale disponibles font référence aux revenus perçus en 2000. Par rapport à la moyenne européenne, le Luxembourg présente une situation plutôt privilégiée (cf. tableau 5). Pour l'ensemble des indicateurs, les valeurs luxembourgeoises sont inférieures ou égales à celles affichées par la moyenne européenne, moyenne fortement influencée par les pays les plus peuplés. On note une opposition relativement forte entre, d'une part, les pays du Nord et du Centre de l'Europe, qui présentent les indicateurs d'inégalité les plus faibles, et, d'autre part, les

pays du Sud de l'Europe ainsi que le Royaume-Uni et l'Irlande, qui montrent des inégalités plus élevées que la moyenne européenne. La France présente le profil le plus proche de celui de la moyenne de l'Union européenne.

Sans surprise, puisque son revenu national par habitant est le plus élevé d'Europe, le Luxembourg se distingue par un montant très élevé du seuil de risque de pauvreté comparativement aux autres Etats membres. Exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA), monnaie artificielle qui tient compte de la différence de prix des biens et ser-

vices nationaux¹⁵, le seuil de risque de pauvreté relative est 1,74 plus élevé au Luxembourg que celui calculé pour l'Europe des quinze. Dans le cas d'une personne seule, en 2000, un résident luxembourgeois est considéré en risque de pauvreté pour un seuil fixé à 60% du niveau de vie médian national lorsque son revenu disponible net mensuel est inférieur à 1198 SPA (1155 euros). En Belgique, en France et en Allemagne, elle se trouvera dans cette situation pour un revenu disponible inférieur respectivement à 774 SPA (774 euros), 730 SPA (744 euros) et 791 SPA (788 euros).

T5 Indicateurs de risque de pauvreté monétaire relative et d'inégalités dans l'Union européenne (données collectées en 2001 relatives aux revenus de 2000)

	B	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK	EU15
Taux de risque de pauvreté relative selon différents seuils nationaux (en %) :																
60%	13	11	11	20	19	15	21	19	12	11	12	20	11	10	17	15
40%	2	2	3	8	7	4	5	8	3	4	3	6	2	3	5	5
50%	6	7	6	14	13	9	15	13	6	6	6	13	6	6	11	9
70%	21	19	19	28	27	23	29	27	21	19	19	28	20	18	26	23
Ecart relatif médian (en %)	15	19	19	28	24	19	24	28	17	20	19	22	17	20	23	22
Taux de risque de pauvreté pour un seuil fixé à 60% du niveau de vie médian avant et après transferts sociaux (en %) :																
Avant transferts	38	31	39	39	37	40	36	42	40	36	38	37	30	43	40	39
Avant transferts (sauf pension de vieillesse et de survie)	23	21	21	23	23	24	30	22	23	21	22	24	19	27	29	24
Après transferts	13	11	11	20	19	15	21	19	12	11	12	20	11	10	17	15
Coefficient de Gini (en %)	28	22	25	33	33	27	29	29	27	26	24	37	24	24	31	28
S80/S20	4	3,1	3,6	5,7	5,5	4	4,5	4,8	3,8	3,8	3,5	6,5	3,5	3,4	4,9	4,4
Risque de pauvreté persistante (en %)	7	5	6	14	10	9	13	13	9	5	7	15	6	:	10	9
Valeur du seuil de risque de pauvreté (60%) pour une personne seule (SPA/an)	9286	10197	9492	5443	6527	8765	7934	7044	14376	8309	9468	4967	7680	7679	8984	8253

Source : Panel Communautaire des Ménages, Eurostat

Note de lecture : Ecart relatif médian : différence entre le niveau de vie médian des personnes qui se situent sous le seuil de risque de pauvreté (ici, 60% du niveau de vie médian) et ce seuil, exprimé en % de ce seuil.

S80/S20 ou rapport interquantile : rapport entre le volume de niveau de vie des 20% de personnes ayant les niveaux de vie les plus élevés et celui des 20% de personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles.

Risque de pauvreté persistante : part des individus qui se situent sous le seuil de pauvreté une année et qui l'étaient déjà au moins deux années lors des trois années précédentes avec un seuil de risque de pauvreté fixé à 60% du niveau de vie médian.

SPA (standard de pouvoir d'achat) : monnaie artificielle qui tient compte de la différence de prix des biens et services nationaux.

¹⁵ Pour acheter le même panier de biens et services en 2000, il a fallu dépenser 96,43 euros au Luxembourg, 100,1 euros en Belgique, 101,9 euros en France et 99,61 euros en Allemagne. Ceci nous permet de dire qu'en 2000, la vie était moins chère au Luxembourg que chez nos voisins.

Pour comprendre les résultats

Les sources : le programme PSELL (Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg) constitue un instrument exceptionnel permettant de connaître notamment l'évolution des conditions d'existence des personnes et des ménages résidant au Grand-Duché de Luxembourg. Le programme PSELL1 a débuté en 1985 par des interviews auprès d'un échantillon de 6 110 personnes réparties dans 2 012 ménages, interviews reconduites chaque année jusqu'en 1994, date à laquelle l'échantillon était composé de 4 966 personnes vivant dans 1 809 ménages. Le programme PSELL2 a pris la relève de son prédécesseur à partir de 1995 et continue d'interroger, chaque année, un échantillon représentatif de la population résidente affiliée auprès du système de sécurité sociale luxembourgeois et vivant dans un ménage privé (soit plus de 95% de la population résidente) sur les principaux aspects de la vie de la population du pays. Lors de la première vague du PSELL2, l'échantillon était composé de 8 192 personnes réparties dans 2 978 ménages ; et, en 2000, ce sont 6 155 personnes réparties dans 2 374 ménages qui ont été interrogées.

EU-SILC/PSELL3 : un nouveau programme pour analyser les conditions de vie

Depuis 2003, un nouveau panel socio-économique a été lancé. Plus de 3500 ménages ont été interrogés au cours de l'année 2003. Ce nouveau panel, qui s'intitule EU-SILC/PSELL3 (European Union-Statistics on Income and Living Conditions/Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg 3), prend le relais des PSELL1 et PSELL2. Ce nouvel outil, issu d'un règlement du Parlement européen et du Conseil, servira de référence pour étudier la situation des ménages et des individus en matière de revenu, de pauvreté et d'exclusion sociale, au niveau communautaire ainsi qu'au niveau national.

Nous tenons à remercier vivement les ménages qui ont participé à cette enquête en 2003, en souhaitant qu'ils poursuivent leur participation lors des années à venir.

CEPS/INSTEAD

B.P. 48
L-4501 Differdange
Tél. : 58 58 55-513
e-mail : isabelle.bouvy@ceps.lu
[http:// www.ceps.lu](http://www.ceps.lu)

statec

B.P. 304
L-2013 Luxembourg
Tél. : 478-4276/4250
[http:// www.statec.lu](http://www.statec.lu)

IGSS

B.P. 1308
L-1013 Luxembourg
Tél. : 478-6359
[http:// www.igss.etat.lu](http://www.igss.etat.lu)